

Objet : information Fédérale N° 3 – Point étape COVID19 au 27/03/2020

Madame, Monsieur,

Suite aux dernières évolutions de la situation sanitaire provoquées par l'épidémie de Coronavirus, la Fédération Française de Tir (FFTir) a décidé de suspendre, à compter du 27 mars et jusqu'au 30 juin 2020 :

- les compétitions nationales, régionales et départementales;
- les circuits nationaux, les rencontres amicales, les formations, stages et entraı̂nements organisés par les ligues régionales, les comités départementaux et les associations.

Et jusqu'à la fin du confinement toute pratique au sein des clubs de tir.

En terme de compétitions nationales, cette annulation concerne :

- le Club France plateau du 2 au 7 juin
- le championnat de France Armes Anciennes du 3 au 7 juin
- le championnat de France Silhouettes Métalliques du 15 au 21 juin
- le championnat de France Cible Mobile 50 m du 19 au 21 juin
- le championnat de France Arbalète match du 25 au 28 juin
- le championnat de France Arbalète Field du 26 au 28 juin
- le championnat de France des clubs Fosse Olympique du 26 au 28 juin
- le championnat de France des clubs Skeet Olympique du 26 au 28 juin

Pour ces championnats de France, et en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, une reprogrammation ultérieure est à l'étude.

Pour les championnats de France prévus sur le mois de juillet, ils sont pour le moment maintenus aux dates initiales mais seront assujettis aux consignes qui seront édictées par le gouvernement sur l'évolution sanitaire dans notre pays.



La fermeture actuelle des stands de tir et de bon nombre de « bureaux des armes » dans les préfectures suscite des inquiétudes de la part de nos licenciés sur le respect des dates des tirs contrôlés et sur les échéances de renouvellement de détentions d'armes. Le Président de la FFTir reviendra très prochainement vers les associations afin de préciser le modus operandi.

Dans cette période de responsabilisation individuelle et collective, la FFTir vous remercie de respecter scrupuleusement les consignes de mesures sanitaires édictées par le gouvernement que vous pouvez retrouver ci-dessous :

https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Nous vous remercions pour votre compréhension et nous ne doutons pas de l'ensemble des énergies que vous saurez mobiliser afin d'adapter au mieux notre pratique dans cette période troublée.

Prenez soin de vous et de vos proches.

La direction technique nationale